



FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

M. le Maire informe le conseil des décisions prises en Juillet 2025

en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal (DCM15-2020, DCM54-2020 et DCM35-2021), dans le cadre de l'article L2122-2 du CGCT

Juin 2025

Date	Objet
3 juin	Devis SERVIMAC, pour la réparation d'une tondeuse. Montant : 5 367,48 € TTC.
13 juin	Devis CREA COMPOSITE, concernant les aires de jeux. Montant : 115,20 € TTC.
17 juin	Devis Ouest Expertise, pour le diagnostic de l'ancienne poste, de sa maison d'habitation, et de la « maison Métayer ». Montant : 981,75 € TTC.
17 juin	Renouvellement de la convention d'adhésion à Force 5.
27 juin	Devis CBR 7947, pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs. Montant : 127,80 € TTC.
27 juin	Devis CBR 7948, pour le contrôle des aires de jeux et skatepark. Montant : 372,00 € TTC.
27 juin	Devis SND49, pour le nettoyage des hottes, salle la Familiale et Le Gué Brien. Montant : 700,00 € TTC.
27 juin	Devis SND49, pour le nettoyage de la hotte de la cantine. Montant : 350,00 € TTC.

Date	Objet
1 ^{er} juillet	Devis Espace Créatic, pour la fourniture d'une table Valence en matériau recyclé, pour l'aménagement des aires de jeux. Montant : 1 931,52 € TTC.
2 juillet	Devis Bonnet Retailleau, pour le remplacement de l'alarme incendie du périscolaire. Montant : 619,20 € TTC.
31 juillet	Entretien des défibrillateurs. Montant : 64,80 € TTC.
31 juillet	Devis Bouchet, mise en conformité des réseaux lotissement du Logis. Montant : 3 309,13 € TTC.

Août 2025

Date	Objet
30 août	Devis BDM imprimeur pour un panneau pour l'aire des jeux. Montant : 66,00 € TTC.

**PROCHAINE RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 OCTOBRE 2025
à 20 h 30 salle du conseil**

Les jeunes nés en **septembre 2009** devront se présenter en mairie pour se faire recenser à **partir de leur date d'anniversaire**.
Apporter le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de Cholet Agglomération, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

Toutes les informations sur : www.begrolles-en-mauges.com

• Conseil Municipal

SIEML

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (lanterne rue des Maffois).

Par délibération, le conseil décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV027-25-156 suite dépannage 027-24-153, remplacement de la lanterne n°446, rue des Maffois

Montant de la dépense : 987,04 € Net de taxe

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 740,28 € Net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Réforme des statuts du SIEML

Le conseil est informé que le comité syndical du SIEML a adopté une réforme statutaire. Il appartient maintenant au conseil municipal de chacune des communes membres de se prononcer sur cette réforme.

Considérant que le SIEML est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le SIEML exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire, la réforme statutaire est présentée au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** d'approuver le projet de réforme des statuts du Sieml, d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FINANCES

En application de la délibération référencée DCM35-22021 du 14 juin 2021, le conseil municipal de Bégrolles en Mauges a autorisé M. le Maire à procéder

sur le Budget Principal, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur d'une section, dans le cadre de la M57 et de la fongibilité des crédits ;

Il informe le conseil qu'il a décidé le 04/07/2025, d'ajouter du crédit budgétaire à l'opération d'équipement n°174 « Espaces verts » au C/2188, afin de mandater rapidement une facture de l'entreprise SAS Crea Composite d'un montant de 2 377,20 € et de procéder au mouvement de crédit ci-joint :

CHOLET AGGLOMÉRATION

La direction de la culture de Cholet Agglomération, propose aux communes membres de l'Ag-

Budget Général 2025 - Section d'investissement	
Opération n°174 – C/2188	+ 400 €
Opération n°116 – C/2188	- 400 €

glomération des interventions du conservatoire de musique du Choletais, en milieu scolaire.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 mai 2025, a décidé de programmer une unité de projet soit 16 interventions de 45 minutes à l'école Saint Jean-Baptiste de Bégrolles en Mauges, durant l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **EMET** un avis favorable à la démarche.

Cholet Agglomération : Fonds de concours pour l'aménagement d'aires de jeux

Cholet Agglomération accompagne les communes dans leurs projets d'équipements concourant au développement de l'attractivité de leur territoire, via un fonds de concours en faveur de la ruralité.

Par courrier reçu le 24 juin 2024, M. le Président de Cholet Agglomération a informé la commune de Bégrolles en Mauges, que Cholet Agglomération a décidé de lui accorder un fonds de concours d'un montant maximum de 13 691 €, pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux.

Il est rappelé au conseil que l'aménagement des aires de jeux est maintenant terminé et ceux-ci seront inaugurés le 27 septembre prochain.

Il est proposé au conseil de solliciter Cholet Agglomération, afin que le fonds de concours soit maintenant versé à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** de solliciter Cholet Agglomération, afin que le fonds de concours, au titre du développement de la ruralité, soit maintenant versé à la commune, pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux.

BÂTIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Annexe de la Mairie

L'Ets Bonnet/Retailleau intervient actuellement sur le bâtiment, pour la mise au norme des installations électriques. Le disjoncteur a été changé de place.

Salle de sports

De nouvelles infiltrations d'eau sont apparus sur la toiture de la salle de sports.

Entretien des caniveaux

Le balayage et l'entretien des caniveaux par l'Ets Brangeon se fera le 17 septembre 2025.

Cholet Agglomération

Le marché pour le fauchage et taillage des haies n'est pas encore attribué. Les travaux de voirie sont terminés. Quelques fossés seront curés sur la commune avant l'hiver (Ets Bouchet TP).

Mare aux Tritons

Un devis de « L'Eclaircie » pour le nettoyage de « la mare aux Tritons » avait été établie en septembre 2024 pour 1 534 € TTC. Un nouveau chiffrage actualisé est attendu.

Parc Métayer

Le portillon entre le parc Métayer et l'école a été posé. Le service technique a commencé la pose de la clôture qui sépare le parc en deux parties, permettant à l'Accueil de Loisirs et périscolaire « Les Loustics » d'occuper un espace plus vaste, avec un véritable espace vert.

Elagage d'Arbres

Plusieurs arbres situés derrière la « Maison des associations », débordent sur les propriétés voisines et un élagage serait nécessaire.

La consigne sera donnée au Service Technique

Lotissement du Logis

Le PV de levées de réserves concernant la réception du lotissement du Logis, a été signé le 30 juillet 2025.

Immeuble PODELIHA

Lors de la séance de conseil de mai dernier, les élus avaient émis un avis défavorable au projet initial de la société PODELIHA, concernant la construction d'un immeuble de logements sociaux rue des Sports, en remplacement du bâtiment existant actuellement. Les raisons évoquées étaient que les accès prévus pour ces constructions n'étaient pas compatibles, au quotidien, avec le complexe sportif et culturel déjà existant.

Un deuxième projet proposé par la société PODELIHA qui comporte 16 logements avec des places de parking, et un accès unique à l'immeuble côté rue des Sports est présenté.

Le conseil EMET un avis favorable à ce projet, mais avec réserve : il est souhaité que le triangle à proximité de la salle des Sports et , soit supprimé, de façon à laisser une place de circulation suffisante aux utilisateurs du parking du complexe sportif et culturel.

Affaires Agricoles

Il est demandé si les propriétaires des terrains qui comprenaient des haies situées aux abords de la route de la Croix de Pierre ont bénéficié d'une autorisation pour abattre celles-ci, au regard du PLU actuellement en vigueur.

M. Le Maire répond qu'il leur a été donné l'autorisation, moyennant un engagement de replanter ces haies autre part.

Il est demandé également si une autorisation a été délivrée par la Mairie à des gens ayant récemment drainé des champs. Il est répondu qu'aucune demande de ce genre n'est parvenue en Mairie.

La commune perçoit annuellement la somme de 70 000 € concernant la taxe sur les pylônes électriques, implantés pour la plupart sur des terrains agricoles, et il avait été demandé, lors de la séance de conseil de mars dernier, que la commune fasse un geste et reverse une compensation, sous forme de subvention, aux exploitants agricoles concernés.

Il est rappelé que, tout d'abord, le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP a été interrogé sur la faisabilité de cette demande.

Ce dernier a répondu qu'il n'avait pas de renseignement précis à communiquer pour un éventuel mode de remboursement de la commune aux propriétaires, et que la commune doit garder ses ressources propres au vu du contexte financier difficile auquel elle se trouve confrontée.

De plus, la commune a envoyé un courrier à RTE, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité français, pour solliciter un dédommagement en faveur des exploitants concernés. RTE a répondu, par un courrier du 05 juin 2025, que par conventions de servitude signées en 1975, les propriétaires et exploitants de l'époque avaient déjà été indemnisés des préjudices liés à l'implantation des lignes électriques aériennes. Les servitudes établies sur les parcelles en question constituent un droit réel sur les propriétés pour RTE, demeurant pendant toute l'existence de l'ouvrage électrique. RTE souligne dans son courrier que la somme allouée chaque année à la commune ne constitue pas une indemnité mais une taxe sur les pylônes.

Il est demandé si la mairie possède un exemplaire de ces conventions. Il est répondu qu'une recherche sera faite dans les archives municipales.

M. Le Maire rappelle au conseil qu'il a reçu cette année, comme les précédentes, un courrier de la Préfecture indiquant que la commune faisait partie du réseau d'alerte et que la municipalité devait être vigilante sur sa gestion financière.

Un conseiller fait part également de son mécontentement par rapport à certaines pratiques mise en place par la commune. Certains exploitants disposent, selon lui injustement, de terres agricoles communales mises à disposition gracieusement par la Collectivité. Ce qui représenterait un manque à gagner pour celle-ci.

Il estime qu'on laisse trop faire certains exploitants sur la commune, que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Selon lui, « il y a eu du copinage ».

Il est proposé de réunir prochainement la commission Finances, au vu de leurs situations respectives, afin de se pencher sur la réglementation agricole et la situation de ces terrains appartenant à la commune, mis à disposition de certains exploitants, et les conditions de cette mise à disposition.

Le conseil EMET un avis favorable à la démarche.

Culture

Dans le cadre des journées du Patrimoine qui se tiendront le samedi 20 et le dimanche 21 septembre prochain, l'association « La Bonne mémoire Bégrollaise » organisera une déambulation sur le site de l'Abbaye de Bellefontaine.

Communication

Il est constaté que la borne WiFi au niveau du jardin de la Mairie, ne fonctionne pas. Il est répondu que la borne est hors service, le temps des travaux de l'annexe de la Mairie.

Google coordonnées GPS

Les coordonnées GPS Google d'adressage ne semblent pas toujours remises à jour sur le site, concernant certaines voies de la commune, dont celle de la rue Bretagne. Il est indiqué que cela arrive effectivement, mais que ça ne dépendait pas de la commune.

Sortie de propriété / changement de propriétaire

Il est demandé si lors de l'acquisition d'une maison, après passage chez le notaire, le nouveau propriétaire peu librement changer l'endroit de sortie et d'entrée de sa propriété. Il est répondu que cela dépendait d'une autorisation de la commune et que l'administré doit théoriquement en faire la demande en Mairie.

Fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics »

Moyenne sur juin 2025 :

- Périscolaire : 29 enfants par jour le matin
50 enfants par jour le soir
- Le mercredi : 48 enfants par jour le matin
43 enfants au repas
37 enfants l'après-midi

Moyenne par jour cet été, en ALSH :

- Juillet 2025 : 43 enfants par jour
- Août 2025 : 41 enfants par jour
- Soirée « fêtes et jeux » du 24 juillet : 17 familles.

113 familles sont inscrites pour l'année 2025-2026.

Restaurant scolaire

Fréquentation

- 2 440 repas ont été servis durant le mois de juin 2025, soit en moyenne 153 par jour : 48 repas pour les maternelles et 105 pour les primaires.
- 439 repas ont été servis, durant le mois de juillet 2025, soit en moyenne 146 par jour : 43 repas pour les maternelles et 103 repas pour les primaires.

Démographie

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier	1	0	0
Février	1	0	0
Mars	0	0	1
Avril	0	0	1
Mai	2	1	1
Juin	2	2	2
Juillet	3	2	0
Août	2	1	1
Total	11	6	6

Demandeurs d'emploi

	Total	Hommes	Femmes
Janvier	84	33	51
Février	88	38	50
Mars	94	36	58
Avril	95	35	60
Mai	90	32	58
Juin, Juillet et Août	Chiffres non communiqués		